

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal du 28 février 2009

Le vingt-huit février deux mille neuf, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le vingt février deux mille neuf, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Monsieur Francis Perrin, élu par ses collègues, a pris place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35
Membres du Conseil Municipal en exercice : 35
Nombre de votants : 35

PRESENTS : 31

Luc CHATEL, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline VANCRAEYNESTE, Céline CUCCURU, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Paul FLAMERION, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Maryse CAMUS, Christian BURTE, Catherine PAZDZIOR, Valérie NEDELEC, Frédéric PERRIN, Jean-Charles BERTHIER, Benoît FANOI, Samira CHALOUANE, Paul FOURNIE, Marie-Claire RICHARD, Fatiha BENREZZAK, Thierry GITTON, Patrick LEFEVRE, Philippe DEBREF, Céline GROMEK-PARKER, Patrick VIARD.

EXCUSES : 4

Vincent GALANTIER, Bernard SIMON, Sophie NOEL, Lionel BLONDELLE.

PROCURATIONS : 4

M. Vincent GALANTIER à Mme Odile DECHANET, M. Bernard SIMON à M. Francis FINEZ, Mme Sophie NOEL à Mme Céline VANCRAEYNESTE, M. Lionel BLONDELLE à M. Patrick LEFEVRE.

Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2008 : à l'unanimité.

* Monsieur Gérard Gros Lambert est élu Président de séance pour présenter les comptes administratifs 2008 et les comptes de gestion.

FINANCES

1. Compte administratif (C.A.) 2008 du budget principal Ville

A raison de 27 voix pour, 7 voix contre (Richard, Blondelle, Lefèvre, Gitton, Benrezzak, Debref et Gromek-Parker), le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture de 3 390 581.35€ euros et un excédent globalisé de 5 690 812.41 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu des restes à recouvrer et des restes à mandater en investissement, il est décidé de sur couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre au 1068 pour un montant de 1 400 000,00 euros prélevé sur la section de fonctionnement et de reporter le solde soit 3 996 204,83 euros sur l'exercice 2009.

2. C.A. 2008 du budget annexe de l'eau

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte administratif de l'exercice qui se solde par un déficit de clôture de 93 052,17 euros et un excédent globalisé de 409 145,11 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu des résultats globalisés positifs de chaque section, il est décidé de reporter, pour chacune des sections, les résultats sur l'exercice 2009.

3. C.A. 2008 du budget annexe de l'assainissement

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte administratif de l'exercice qui se solde par un excédent de clôture de 595 563.32 euros et un excédent globalisé de 871 902.14 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu des restes à recouvrer et des restes à mandater, il est décidé :

- de couvrir le déficit de la section d'investissement (- 443 397,60 euros) par l'émission d'un titre, au compte 1068, de 443 397,60€, somme prélevée sur le résultat de la section de fonctionnement (826 190,33€)
- et de reporter le solde de la section de fonctionnement sur l'exercice 2009 soit 382 792.73€.

4. C.A. 2008 du budget annexe Foyer Jeunes Travailleurs (FJT)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte administratif de l'exercice qui se solde par un excédent de clôture de 30 751.23 euros et un excédent globalisé de 41 381,23 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

En l'absence de résultat à affecter en fonctionnement, il est décidé de reporter le résultat de la section d'investissement, soit 41 381,23€, sur l'exercice 2009.

5. C.A. 2008 du budget annexe du camping municipal

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte administratif de l'exercice qui se solde par un excédent de clôture de 1 524,00 euros et un excédent globalisé de 95,00 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu des restes à mandater, il est décidé :

- de couvrir le déficit de la section d'investissement (- 1 630,15€) par l'émission d'un titre, au compte 1068, de 1 630,15€, somme prélevée sur le résultat de la section de fonctionnement (1 630,15€).

6. C.A. 2008 du budget annexe des activités économiques

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte administratif de l'exercice qui se solde par un excédent de clôture de 281 166.67 euros et un excédent globalisé de 86 673.33 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du résultat nul de la section de fonctionnement et du résultat globalisé positif de la section d'investissement (86 673,33€) permettant de couvrir les restes à mandater (83 347,68€), il est décidé de reporter l'excédent d'investissement sur l'exercice 2009.

7. C.A. 2008 du budget annexe des résidences sociales

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte administratif de l'exercice qui se solde, à la fois, par un résultat de clôture et un résultat globalisé nuls.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est décidé de couvrir le déficit de la section d'investissement qui s'élève à - 22 041.17 € par l'émission d'un titre, au 1068, du même montant, somme prélevée sur le résultat de la section de fonctionnement.

8. C.A. 2008 du budget annexe du lotissement Le Chevrier

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte administratif de l'exercice qui se solde par un excédent de clôture de 31 939.60 euros et un résultat globalisé déficitaire de -10 510.45 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Tant que l'opération n'est pas finie, il est décidé de reporter sur le fonctionnement de l'exercice 2009, le résultat déficitaire constaté soit - 10 510.45 euros. »

9. C.A. 2008 du budget annexe du lotissement du Val Poncé

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte administratif de l'exercice qui se solde par un excédent de clôture de 52 036.34 euros et un résultat globalisé déficitaire de -150 866.82 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Tant que l'opération n'est pas finie, il est décidé de reporter sur l'exercice 2009, tant en investissement qu'en fonctionnement, les résultats constatés soit -173 933,28 euros et 23 066,46 euros.

10. C.A. 2008 du budget annexe du lotissement Quellemèle

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte administratif de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture déficitaire de 1 190 euros et un résultat globalisé déficitaire de 144 167,86 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Tant que l'opération n'est pas finie, il est décidé de reporter, sur 2009, le résultat déficitaire constaté.

11. Compte de gestion 2008 du budget principal Ville

Ce compte de gestion présenté par M. le Trésorier principal, comptable de la Ville, se solde par un excédent de recettes de 3 390 581.35 euros et un résultat globalisé excédentaire de 5 690 812.41 euros.

Le Maire ne prend pas part au vote. Délibération approuvée **à l'unanimité**.

12. Compte de gestion 2008 du budget annexe de l'eau

Ce compte de gestion, qui se solde par un déficit de recettes de - 93 052.17 euros et un résultat globalisé excédentaire de 409 145.11 euros, est approuvé **à l'unanimité**. Le Maire ne prend pas part au vote.

13. Compte de gestion 2008 du budget annexe de l'assainissement

Ce compte de gestion, qui se solde par un excédent de recettes de 595 563.32 euros et un résultat globalisé excédentaire de 871 902.14 euros, est approuvé **à l'unanimité**. Le Maire ne prend pas part au vote.

14. Compte de gestion 2008 du budget annexe du Foyer des Jeunes Travailleurs

Ce compte de gestion, qui se solde par un résultat de clôture de 30 751.23 euros et un résultat globalisé excédentaire de 41 381.23 euros, est approuvé **à l'unanimité**. Le Maire ne prend pas part au vote.

15. Compte de gestion 2008 du budget annexe du camping municipal

Ce compte de gestion, qui se solde par un excédent de clôture de 1 524.00 euros et un résultat globalisé de 95.00 euros, est approuvé **à l'unanimité**. Le Maire ne prend pas part au vote.

16. Compte de gestion 2008 du budget annexe des activités économiques

Ce compte de gestion, qui se solde par un excédent de clôture de 281 166.67 euros et un résultat globalisé excédentaire de 86 673.33 euros, est approuvé **à l'unanimité**. Le Maire ne prend pas part au vote.

17. Compte de gestion 2008 du budget annexe des Résidences sociales

Ce compte de gestion, qui se solde par un résultat de clôture nul et un résultat globalisé excédentaire nul, est approuvé **à l'unanimité**. Le Maire ne prend pas part au vote.

18. Compte de gestion 2008 du budget annexe du lotissement Le Chevrier

Ce compte de gestion, qui se solde par un excédent de clôture de 31 939.60€ et un résultat globalisé déficitaire de - 10 510.45 euros, est approuvé **à l'unanimité**. Le Maire ne prend pas part au vote.

19. Compte de gestion 2008 du budget annexe du lotissement du Val Poncé

Ce compte de gestion, qui se solde par un résultat de clôture de 52 036.34 € et un résultat globalisé déficitaire de - 150 866.82 euros, est approuvé **à l'unanimité**. Le Maire ne prend pas part au vote.

20. Compte de gestion 2008 du budget annexe du lotissement Quellemèle

Ce compte de gestion, qui se solde par un résultat de clôture déficitaire de 1 190€ et un résultat globalisé déficitaire de -144 167.86 euros, est approuvé **à l'unanimité**. Le Maire ne prend pas part au vote.

***** Monsieur Philippe Debref, excusé jusqu'à la fin de la séance, donne pouvoir à Mme Gromek Parker, Monsieur Gérard Gros Lambert, momentanément excusé, donne pouvoir à M. Gérard Bocquillon.**

21. Versement anticipé du FCTVA dans le cadre du plan de relance

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

22. Autorisations de programmes

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Le conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, les tableaux des autorisations de programme proposés :

*** Programme : SILOS - ALARME INCENDIE - Budget principal**

Montant de l'opération (autorisation de programme) : 299 623,36 euros

Durée de réalisation : 4 ans

*** Programme : BASILIQUE SAINT-JEAN - MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE CHAUFFAGE - Budget principal**

Montant de l'opération (autorisation de programme) : 441 106,41 euros

Durée de réalisation : 2 ans

*** Programme : BROTTES : DEFENSES INCENDIE**

BUDGET annexe de l'EAU

Montant de l'opération : 377 042,03 euros

Durée de l'opération : 3 ans

*** Programme : REHABILITATION DU QUARTIER FOCH**

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 3 084 123,00

Durée de l'opération : 3 ans

*** Programme : VAL ANDRE - ALARME INCENDIE**

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 229 712,15

Durée de l'opération : 1 an

*** Programme : AMENAGEMENT RUES DU CENTRE VILLE**

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 1 764 338,48

Durée de l'opération : 4 ans

*** Autorisation de programme : ANRU (opération d'investissement)**

BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Montant de l'opération (autorisation de programme) : 12 459 662,69 euros

Durée : 7 ans

23. Budget primitif (BP) 2009 : budget principal Ville

Le budget 2009 est un budget qui à la fois confirme les choix politiques de la nouvelle équipe à savoir **SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT PAR LE GEL DES TAUX D'IMPOSITION ET RELANCER L'ECONOMIE PAR L'INVESTISSEMENT** et marque les premières inflexions du changement attendu.

➤ La poursuite du gel des taux d'imposition	➤ Des économies de gestion pour faire face à l'impact du déclin démographique sur les dotations tout en permettant de poursuivre les actions lancées en 2008 et d'en créer d'autres sur 2009.
➤ La maîtrise des dépenses de personnel	➤ Un endettement centré sur les grands projets

Les objectifs ainsi rappelés du budget primitif sont déclinés dans le document budgétaire dont il est présenté les principales masses.

Le budget primitif de l'exercice 2009 s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 60 794 417.56€ reports compris.

Le budget global 2009 (inscriptions nouvelles, reports) se décompose de la façon suivante :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
MOUVEMENTS REELS		
Investissement		
Inscrip. nouvelles	12 899 179,67	17 154 160,00
reports	1 599 074,94	2 223 247,51
Fonctionnement*	39 741 258,83	34 862 105,93
MOUVEMENTS D'ORDRE		
Investissement		
Inscrip. nouvelles	5 716 893,51	837 740,61
reports		
Fonctionnement	837 740,61	5 716 893,51
EN TOTALITE		
Investissement	20 215 148,12	20 215 148,12
Fonctionnement	40 578 999,44	40 578 999,44
Toutes sections	60 794 147,56	60 794 147,56

* y compris le résultat reporté 2008 pour 3 996 204.83€

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Les recettes

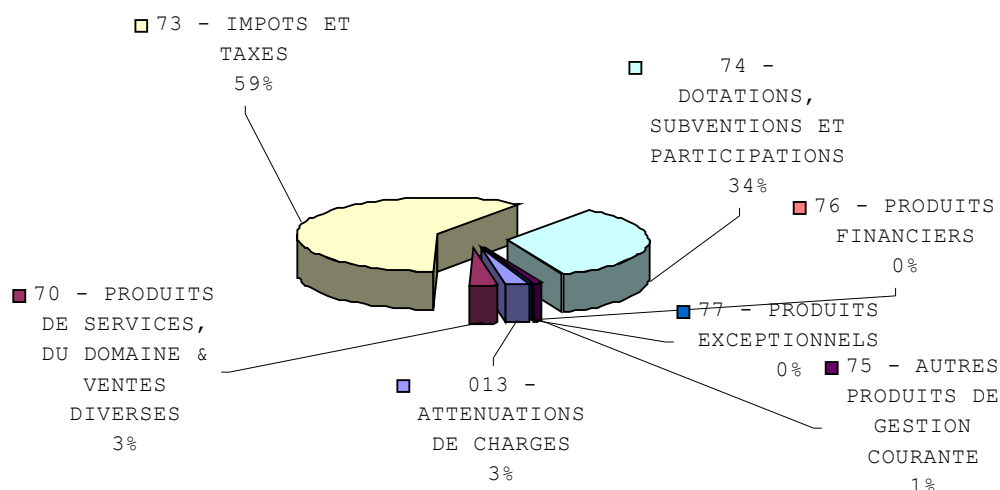
a) Les recettes réelles

Recettes de fonctionnement : Opérations réelles

Chap./Opération	BP 2008 (1)	Vote 2008 (2)	BP 2009 (3)	Evol. % (3/1)	Evol. % (3/2)
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	963 075,13	987 255,13	968 041,00	0,52%	-1,95%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 220 098,70	1 220 098,70	1 167 969,00	-4,27%	-4,27%
73 - IMPOTS ET TAXES	20 814 896,87	20 896 896,87	21 177 101,00	1,74%	1,34%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 847 544,00	12 912 182,00	12 113 039,00	-5,72%	-6,19%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	299 137,68	301 137,68	310 400,00	3,76%	3,08%
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 200,00	1 200,00	2 000,00	66,67%	66,67%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 000,00	30 165,00	6 504,00	-76,77%	-78,44%
Total Recettes	36 173 952,38	36 348 935,38	35 745 054,00	-1,19%	-1,66%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 35 745 M€ et sont en diminution de 1.66% par rapport à l'ensemble des crédits votés en 2008.

Recettes réelles de fonctionnement par chapitre



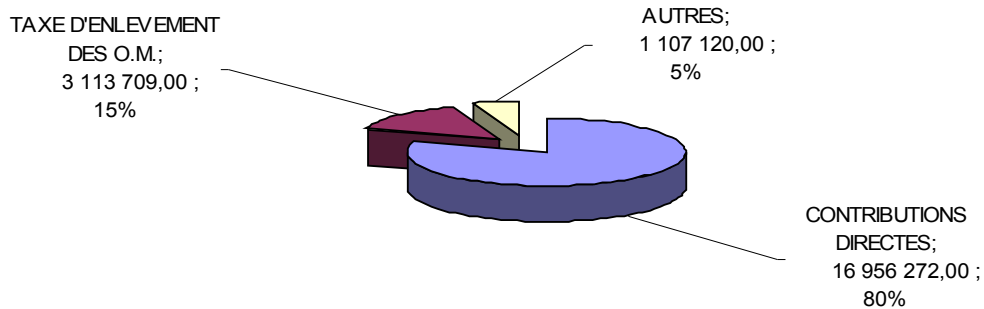
➤ Le chapitre 70 retrace les prestations des services, les recettes d'utilisation des équipements municipaux et du domaine.	1 167 969€
➤ Le chapitre 013 retrace les remboursements liés aux salaires du CCAS, de la caisse des écoles, STB 52	968 041€
➤ Le chapitre 75 retrace les revenus des immeubles	310 400€
➤ Le chapitre 76 retrace les produits financiers (dividendes SAPRR)	2 000€
➤ Le chapitre 77 retrace les produits exceptionnels notamment les indemnités d'assurances.	6 504€

➤ **Chapitre 73 Impôts et taxes** 21 177 101€

Nature	BP 2008	Notifiés 2008	BP 2009
7311 - CONTRIBUTIONS DIRECTES	16 636 220,00	16 636 220,00	16 956 272,00
7331 - TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M.	3 064 675,00	3 064 675,00	3 113 709,00
7336 - DROITS DE PLACE	52 447,87	52 447,87	33 520,00
7337 - DROITS DE STATIONNEMENT	238 658,00	238 658,00	250 000,00
7351 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	395 896,00	395 896,00	395 000,00
73681 - EMBLEMES PUBLICITAIRES	27 000,00	27 000,00	28 600,00
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	400 000,00	482 000,00	400 000,00
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	20 814 896,87	20 896 896,87	21 177 101,00

Ce chapitre est essentiellement constitué par le produit des quatre taxes et des ordures ménagères pour lesquelles seules les bases augmentent puisque nous avons décidé de ne pas toucher aux taux. A ce jour les bases 2009 ne nous ont pas été notifiées.

REPARTITION DES IMPOTS ET TAXES
Chapitre 73 : 21 177 101€



➤ **Chapitre 74 Dotations, Subventions et participations**
12 113 039€

Ce chapitre regroupe les dotations de l'Etat, les subventions et les participations versées par l'Etat, la région, le département, l'Europe.

Les plus importantes sont :

Nature	BP 2008	BP 2009	Variation en montant	Variation en %
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	9 054 207	8 754 385	-299 822	-3,31%
74123 - DOTATION SOLIDARITE URBAINE	1 286 721	1 286 721	0	0,00%
74127 - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	540 435	234 947	-305 488	-56,53%
TOTAL	10 881 363	10 276 053	-605 310	-5,56%
74833 - ETAT - COMPENSATION T P	284 823	284 823	0	0,00%
74834 - ETAT - COMPENSATION T.F	83 769	83 769	0	0,00%
74835 ETAT COMPENSATION T H	267 923	267 923	0	0,00%
TOTAL	636 515	636 515	0	0,00%

A ce jour, seule la dotation forfaitaire est connue. La population étant à la base de son calcul, on comprend mieux pourquoi cette dotation baisse puisque les nouveaux chiffres du recensement font passer la population chaumontaise de 28 365 habitants à 25 951 soit une baisse de 8.51%.

Pour les compensations liées aux contributions directes, l'état 1259 ne nous étant pas encore parvenu, c'est donc le principe de la reconduction des sommes perçues en 2008 qui a été adopté.

b) Les recettes d'ordre :

Elles sont regroupées dans le chapitre 042 « opérations d'ordre de transferts entre sections » pour un montant de 837 740.61€.

Elles retracent :

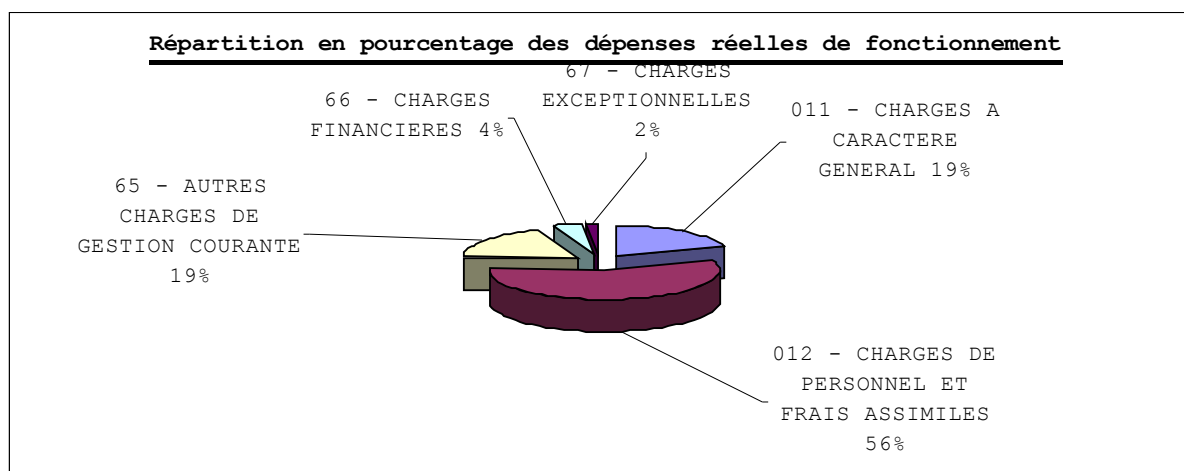
Nature	BP 2008	Notifiés 2008	BP 2009
722 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	556 728,22	556 728,22	300 000,00
777 - QUOTE PART DES SUBV. VIREE AU RESULTAT	698 172,00	698 172,00	153 401,72
7817 - REP. /PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS (Sté Nlle Abattoirs)	659 001,00	659 001,00	384 338,89

B) Les dépenses :

Dépenses de fonctionnement : Opérations réelles

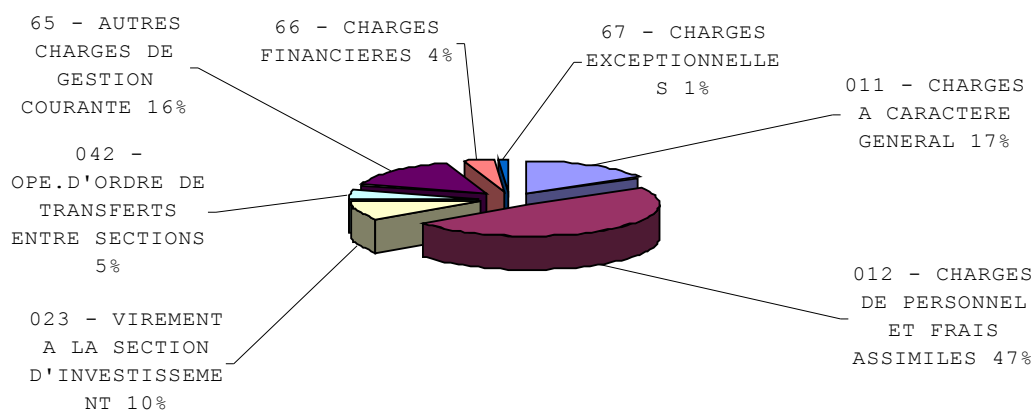
Chap./Opération	BP 2008 (1)	Vote 2008 (2)	BP 2009 (3)	Evol. % (3/1)	Evol. % (3/2)
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 880 796,64	7 018 786,78	6 783 940,34	98,59%	-3,35%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 059 025,32	19 267 205,32	19 580 024,00	102,73%	1,62%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 076 879,75	6 155 084,75	6 450 903,39	106,15%	4,81%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 550 000,00	1 550 000,00	1 449 652,36	93,53%	-6,47%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	702 760,12	707 809,78	597 585,84	85,03%	-15,57%
DIF - DEPENSES IMPREVUES	328 963,06	300 366,86		0,00%	-100,00%
Totaux Dépenses réelles	34 598 424,89	34 999 253,49	34 862 105,93	0,76%	-0,39%

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 34 862M€ et sont en diminution de 0.39% par rapport à l'ensemble des crédits votés en 2008.



Chap./Opération	BP 2009	%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 783 940,34	19,46%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 580 024,00	56,16%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 450 903,39	18,50%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 449 652,36	4,16%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	597 585,84	1,71%
DIF - DEPENSES IMPREVUES		0,00%
Total Dépenses réelles	34 862 105,93	100,00%

Répartition en pourcentage des dépenses totales de fonctionnement



Chap./Opération	%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	16,72%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	48,25%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9,51%
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4,58%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15,90%
66 - CHARGES FINANCIERES	3,57%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1,47%
Total Dépenses	100,00%

➤ **CHAPITRE 012 « Frais de personnel »**

19 580 024 euros sont prévus au budget fonctionnement pour les frais de personnel, soit 48.25% du budget de fonctionnement de la Ville, 56.16% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour la première fois, on constate une inflexion de la masse salariale par rapport au réalisé 2008 si l'on retire le coût du reclassement en surnombre des agents du FJT (233 000€) et les crédits de réserve (150 000€).

19 580 K€- 383 K€ = 19 179 K€ contre 19 203K€ réalisé en 2008

Ce chiffre tient compte d'éléments pour certains identifiés et pour d'autres estimés :

- augmentation de la valeur du point de 0.5% au 1^{er} juillet et de 0.3% au 1^{er} octobre ;
- augmentation de la valeur du SMIC au 1^{er} janvier 2009 (+2.75%) ;
- diminution du taux Accident du travail celui-ci passant de 2.01 à 1.67 ;
- du rappel de points d'indice (décret du 22/12/2008) ;
- de la participation de la ville à la M.N.T. ;
- provision du chômage à verser aux contractuels ;
- la prime d'efficacité versée en janvier 2009 ;
- des avancements d'échelon ;
- des avancements de grade et promotions internes au 1^{er} janvier 2009 ;
- d'une provision pour faire face aux aléas.

On constate une diminution de 4% du nombre de postes permanents entre le 31 décembre 2008 et le 31/12/2009 se caractérisant par 22 postes en moins :

- 10 départs à la retraite prévus en 2009 et non remplacés
- 4 mutations courant 2009
- 8 contrats non renouvelés dans l'année

➤ **Chapitre 011** L'examen attentif des dépenses par les services a conduit à réaliser des économies de 10% en moyenne qui permettent à la fois :

La poursuite des actions nouvelles lancées en 2008 comme les estivales, les vacances seniors, les brigades blanches, le grand concert de l'été ;
De lancer les études sur le développement durable : 110 000€ (recettes de 50 000€)

Une mission évaluation pour 25 000€ et la poursuite de l'Audit 50 000€
 Le PPP (partenariat public privé) pour l'éclairage public pour 45 000€
 Le programme Pro Med pour 20 000€ (préfiguration de la formation)

Chapitre 65
Autres charges de gestion courante
6 450 903.39€

Ce chapitre retrace principalement :

Les indemnités et les frais de mission du Maire, des adjoints et conseillers municipaux	270 500.00€
Les pertes sur créances irrécouvrables	434 338.89 €
Les contingents et participations obligatoires	
Contingent du service incendie SMICTOM	1 533 619.00 €
Syndicat Marne Barrois vallée & syndicat hydraulique vallée de la Suize	1 887 667.50 €
	15 700.00 €
Autres contributions obligatoires	
Participation école privée & aérodrome de Semoutiers	102 000.00 €
Subventions versées aux communes	2 000.00 €
Subvention caisse des écoles	328 000.00 €
Subvention CCAS	374 000.00 €
Subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé	1 503 078.00 €

Pertes sur créances irrécouvrables :

Provision de 50 000 euros

Le solde soit 384 338.89€ Charges liées à liquidation de la Société nouvelle d'abattage (en attente du jugement de clôture). Ces charges sont couvertes par une provision du même montant en recette. Impact zéro.

Autres contributions obligatoires : il s'agit à la fois de la participation au financement du déficit de l'aérodrome de Chaumont Semoutiers et de la participation au financement du fonctionnement de l'école privée Oudinot pour les classes élémentaires.

Subvention caisse des écoles : En forte augmentation par rapport à 2008, la subvention passe de 210 864 à 328 000€ (+117 136€). Le résultat de la Caisse des Ecoles n'étant pas connu à ce jour, nous inscrivons le maximum.

Subvention CCAS : Reconstitution du montant de la subvention au CCAS qui s'élève à 374 000 €.

Subventions de fonctionnement : l'enveloppe 2009 est en légère augmentation par rapport au BP 2008 du fait de l'annulation de la subvention OTSI devenu intercommunal (35 500€) et d'une subvention CCHM (40 000€).

LA DETTE

Le capital dû par la ville de Chaumont au titre du budget principal s'élève au 1^{er} janvier à 33 031 081€ en augmentation (1 207 205€) soit + 3.89% par rapport à 2008. Par contre on constate une diminution des intérêts d'emprunt (-131 172€) due à l'effet combiné de la baisse des taux d'intérêts variables et du vieillissement de la dette.

L'annuité de la dette s'élève à 4 631 755.11 €

Au chapitre 66 de la section de fonctionnement est comptabilisé le montant des intérêts qui seront payés en 2009 et qui s'élèvent à 1 288 742€ majorés des autres frais financiers (ICNE, frais ligne de trésorerie..).

La partie amortissement de la dette, comptabilisée au chapitre 16 de la section d'investissement, s'élève à un montant de 3 343 012 €.

La répartition de la dette, au 01/01/2009, du budget principal est de 43% en taux variable et de 57% en taux fixe.

TABLEAU PRÉVISIONNEL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Etat constaté - montants en Euros

	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2009	3 343 012,95	1 288 742,16	4 631 755,11	29 688 068,88
2010	3 314 674,27	1 263 850,28	4 578 524,55	26 373 394,61
2011	2 935 091,31	1 102 034,55	4 037 125,86	23 438 303,30
2012	2 192 105,28	962 161,31	3 154 266,59	21 246 198,02
2013	2 162 448,92	867 893,50	3 030 342,42	19 083 749,10
2014	2 240 914,81	775 156,52	3 016 071,33	16 842 834,29
2015	2 322 883,26	678 976,12	3 001 859,38	14 519 951,03
2016	2 211 786,60	579 906,40	2 791 693,00	12 308 164,43
2017	2 086 374,99	488 314,86	2 574 689,85	10 221 789,44
2018	1 892 922,59	403 398,52	2 296 321,11	8 328 866,85
2019	1 929 123,75	327 568,89	2 256 692,64	6 399 743,10
2020	1 583 153,01	257 552,22	1 840 705,23	4 816 590,09
2021	1 629 612,92	192 207,40	1 821 820,32	3 186 977,17
2022	971 798,89	127 276,29	1 099 075,18	2 215 178,28
2023	738 900,10	91 387,78	830 287,88	1 476 278,18
2024	330 603,50	60 670,70	391 274,20	1 145 674,68
2025	319 859,18	48 032,56	367 891,74	825 815,50
2026	193 115,35	36 913,95	230 029,30	632 700,15
2027	201 747,60	28 281,70	230 029,30	430 952,55
2028	210 765,72	19 263,58	230 029,30	220 186,83
2029	220 186,83	9 842,47	230 029,30	0,00
	33 031 081,83	9 609 431,76	42 640 513,59	

sélection : (Budget = '01')

**Chapitre 67
Autres charges de gestion courante
597 585.84€**

Ce chapitre retrace :

Les secours et dots	71 500.00 €
Les bourses et prix	18 417.00 €
Les titres annulés (sur exercices antérieurs)	60 000.00 €
Subventions exceptionnelles aux budgets annexes	394 518.84 €
Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé.	53 250.00 €

Les titres annulés sur exercices antérieurs : il s'agit de la reconduction de la provision habituelle.

Subventions exceptionnelles aux budgets annexes : il s'agit des subventions permettant l'équilibrage des budgets annexes à caractère administratif :

- Foyer des jeunes travailleurs : 10 094.88€
- Résidences sociales : 148 323.05€
- Camping municipal : 29 080.82€
- Activités économiques : 207 020.09 €

b) Les dépenses d'ordre

Elles se composent des chapitres :

➤ 023 Virement à la section d'investissement	3 857 128.36€
➤ 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 859 765.15€
TOTAL	5 716 893.51€

042 Les opérations d'ordre de transferts entre les sections retracent :

6811 Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 851 731.67€
6862 Dotation aux amortissements des charges financières à répartir	8 033.48€

LA SECTION D' INVESTISSEMENT

Cette section présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées à la fois par les ressources propres de la Collectivité, par des dotations et des subventions et enfin par l'emprunt.

A/ LES RECETTES D' INVESTISSEMENT

Les recettes hors opération s'élèvent à 16 204 337.18€ alors que celles afférentes aux opérations représentent un total de 2 411 736€ hors reports
Le tout représentant un total de **18 616 073.18 €**

a) Les recettes réelles hors opération : 10 487 443.67€

- **Chapitre 001** Résultat d'investissement reporté : 294 607.58€
- **Chapitre 024** Produits des cessions 230 000.00€
- **Chapitre 10** Dotations, fonds divers, réserves : 2 904 033.00€

Les dotations prévues sont constituées par :

L'affectation en réserve	1 400 000€
le FCTVA pour	1 456 033€
la Taxe Locale d'Equipement	48 000€

- **Chapitre 13** Subventions d'investissement reçues : 80 000€
Ce chapitre enregistre les amendes de police.
- **Chapitre 16** Emprunts et dettes assimilées : 6 978 803.09€

Le recours à l'emprunt pour financer les investissements s'élève à :	1 977 303,09€
Le refinancement des emprunts dans le Cadre de la gestion active de la dette	5 000 000€
Les cautions reçues	1 500€

b) Recettes d'ordre : 5 716 893.51€

Elles se ventilent comme suit :

Chap. 021 : virement de la section de fonctionnement pour 3 857 128.36€

Chap. 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections 1 859 765.15€

L'autofinancement brut s'élève à 5,7M€ et couvre, largement, le remboursement en capital des emprunts qui est de 3 344 M€.

c) Recettes sur opérations

Elles s'élèvent à 2 411 736 euros et se ventilent comme suit :

Opération/chap.	Recettes
	Budget primitif
0941 - LES SILOS, MAISON DU LIVRE ET DE L'AFFICHE	33 720,00
1060 - VOIRIE	877 940,00
1197 - BATIMENTS ADMINISTRATIF	4 000,00
1267 - COLONIE DU VAL ANDRE	32 520,00
1307 - STADES ET TERRAINS DE SPORTS	501 670,00
1353 - GRANDS PROJETS	961 886,00
RECETTES SUR OPERATIONS	2 411 736.00

LES DEPENSES D' INVESTISSEMENT

Les opérations s'élèvent à un total de 8 349 475€ hors reports

Les dépenses hors opération s'élèvent quant à elles à 9 642 425.61€.

Le tout représentant un total de 17 991 900.61€.

LES OPERATIONS

Opération/chap.	Dépenses
	Budget primitif
0941 - LES SILOS, MAISON DU LIVRE ET DE L'AFFICHE	266 200,00
1008 - RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	117 500,00
1039 - ABATTOIRS	10 000,00
1060 - VOIRIE	2 598 054.00
1132 - MOBILIER URBAIN	14 500,00
1197 - BATIMENTS ADMINISTRATIF	43 900,00

1210 - MUSEE	35 300,00
1227 - TERRAINS	141 610,00
1234 - PISCINES ET BASE NAUTIQUE	21 500,00
1240 - SIGNALISATION	31 200,00
1255 - ESPACES VERTS	24 000,00
1257 - VEHICULES	25 000,00
1265 - ECOLE DE MUSIQUE	12 800,00
1267 - COLONIE DU VAL ANDRE	200 400,00
1283 - CIMETIERES	2 300,00
1290 - EQUIPEMENT INFORMATIQUE	150 000,00
1291 - PROTECTION INCENDIE	20 000,00
1301 - BATIMENTS SOCIOCULTURELS	64 000,00
1302 - ECOLES	76 000,00
1307 - STADES ET TERRAINS DE SPORTS	757 500,00
1308 - GYMNASES ET SALLES DE SPORTS	26 000,00
1314 - IMMEUBLES	110 000,00
1329 - CLUBS ET LOISIRS	3 600,00
1332 - CRECHES ET GARDERIES	5 800,00
1333 - BATIMENTS SOCIAUX	6 600,00
1334 - SERVICES TECHNIQUES	15 900,00
1337 - EDIFICES CULTUELS	200 000,00
1339 - BOIS ET FORETS	40 000,00
1351 - QUARTIER FOCH	812 311,00
1353 - GRANDS PROJETS	2 517 500,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	8 349 475,00

Les principales opérations sont :

Investissements récurrents : 1 286 610.00€

Nouveaux projets et ANRU :

0941 - LES SILOS, MLA

- Alarme incendie CP 100 000€
- Sécurité fonds anciens 35 000€

1060 - VOIRIE

- rue Mareschal 284 000€
- Etude plan déplacement sud de Chaumont 15 000€

ANRU - Voiries Robespierre Cavalier Foch 1 736 674€

ANRU - Bassin rétention eaux pluviales Issartel 160 000€

ANRU - AMO Jacques 35 880€

1039 - Abattoirs

- transformateur électrique 10 000€

1227 - TERRAINS

- rachat terrain rue des Tanneurs 52 000€

1267 - COLONIE DU VAL ANDRE

- alarme incendie CP 194 500€

1314 - IMMEUBLES

ANRU - Achat local commercial "Mag Press" Cavalier 110 000€

1337 - EDIFICES CULTUELS

- basilique Saint-Jean électricité CP 250 000€

LES GRANDS PROJETS

1353 - GRANDS PROJETS 2 517 500€

- La Vendue 246 900€
- La Gare 1 330 600€
- Salle multi activités 470 000€
- CIG 400 000€
- AMO grands projets 70 000€

Les dépenses hors opération

020 - DEPENSES IMPREVUES	213 900,00
--------------------------	------------

040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	837 740.61
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	11 500.00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 356 500.00
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	223 295.00
OPERATIONS FINANCIERES	9 642 425.61

- **Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** enregistre les travaux en régie, l'amortissement des subventions, les reprises de provisions.
- **Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** constate le remboursement de la dette en capital pour 3 355 000€ auxquels s'ajoutent 5 000 000€ pour se donner les moyens de rembourser par anticipations des emprunts dans le cadre de la gestion active de la dette ainsi que les cautions pour 1 500€.
- **Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »** correspond à la participation que la ville doit verser à Chaumont Habitat dans le cadre du projet de rénovation urbaine « îlot Issartel Bassigny » (193 295€) ainsi que la participation au carrefour de la sortie de Chaumont (30 000€).

Ce projet de budget est soumis globalement au vote

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 Au niveau du chapitre et de l'opération pour la section d'investissement.

Délibération approuvée à raison de 28 voix pour et 7 voix contre (Richard, Blondelle, Lefèvre, Gitton, Benrezzak, Debref et Gromek-Parker).

24.B.P. 2009 : budget annexe de l'Eau

Ce budget annexe vous est présenté en équilibre pour la section d'investissement du fait de la reprise des restes à réaliser

	Recettes	Dépenses
Investissement	509 372.82	494 694.33
Reports		14 678.49
Total	509 372.82	509 372.82

Et en sur équilibre pour la section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	496 545.40	294 419.10
Total	496 545.40	294 419.10

Budget approuvé à l'unanimité par chapitre pour chacune des sections.

25. Détermination de la surtaxe eau 2009

Compte tenu de la reprise des résultats constatés au compte administratif du budget annexe de l'eau de l'année 2008, il est décidé, **à l'unanimité**, comme l'an passé, de ne pas prélever la surtaxe eau pour l'année 2009.

26.B.P. 2009 : budget annexe de l'Assainissement

Ce budget annexe est présenté en équilibre pour la section d'investissement du fait de la reprise des restes à réaliser

	Recettes	Dépenses
Investissement	2 359 931.74	1 870 822.33
Reports	117 736.00	606 845.41
Total	2 477 667,74	2 477 667.74

Et en sur équilibre pour la section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 608 078.88	1 096 789.10
Total	1 608 078.88	1 096 789.10

Budget approuvé à l'unanimité.

27. **Détermination de la surtaxe assainissement 2009**

Compte tenu de la reprise des résultats constatés au compte administratif de l'assainissement de l'année 2008, il est décidé, **à l'unanimité**, de maintenir la surtaxe au même niveau que l'année 2008 soit 0,1829 euro H.T.

28. **B.P. 2009 : budget annexe du F.J.T.**

Bien que physiquement fermé, il subsiste des obligations comptables et administratives avant de le clôturer notamment la reprise des emprunts.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Elle s'établit en recettes et en dépenses à 10 094.88€. Les dépenses s'équilibrent avec les recettes par une subvention exceptionnelle versée par le budget principal à hauteur de 10 094.88€.

SECTION D'INVESTISSEMENT : Elle est présentée en sur équilibre du fait de la reprise des résultats antérieurs et s'établit en recettes à 41 381.23€ et en dépenses à 4 093.84€.

Budget approuvé à l'unanimité.

29. **B.P. 2009 : budget annexe du camping municipal**

Ce budget annexe est présenté en équilibre pour la section d'investissement du fait de la reprise des restes à réaliser

	Recettes	Dépenses
Investissement	4 470.98	4 375.98
Reports		95.00
Total	4 470.98	4 470.98

Et présenté également en équilibre pour la section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	55 580.82	55 580.82
Total	55 580.82	55 580.82

Budget approuvé à l'unanimité.

30. **B.P. 2009 : budget annexe des activités économiques**

Ce budget annexe est présenté en équilibre pour la section d'investissement du fait de la reprise des restes à réaliser

	Recettes	Dépenses
Investissement	347 841.27	264 493.59
Reports		83 347.68
Total	347 841.27	347 841.27

Et également en équilibre pour la section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	397 544.09	397 544.09
Total	397 544.09	397 544.09

Budget approuvé à l'unanimité.

*** Mademoiselle Samira CHALOUANE, excusée jusqu'à la fin de la séance, donne pouvoir à M. Paul FOURNIE.

31. **B.P. 2009 : budget annexe des résidences sociales**

Ce budget annexe est présenté en SUR équilibre pour la section d'investissement

	Recettes	Dépenses
Investissement	46 207.22	29 491.17
Reports		
Total	46 207.22	29 491.17

Et également en équilibre pour la section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	218 756.05	218 756.05
Total	218 756.05	218 756.05

Budget approuvé à l'unanimité.

32. **B.P. 2009 : budget annexe du lotissement Le Chevrier**

Ce budget est présenté en sur équilibre pour la section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses
--	----------	----------

Fonctionnement	34 684.60	10 510.45
Total	34 684.60	10 510.45

Les recettes correspondent à l'évaluation du dernier terrain à vendre

Les dépenses par la reprise du déficit 2008

Budget approuvé à l'unanimité.

33. B.P. 2009 : budget annexe du lotissement du Val Poncé

Ce budget annexe est présenté en équilibre pour la section d'investissement

	Recettes	Dépenses
Investissement	353 937.26	353 937.26
Reports		
Total	353 937.26	353 937.26

Le fonctionnement est présenté en équilibre

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	383 074.42	383 074.42
Total	383 074.42	383 074.42

Budget approuvé à l'unanimité.

34. B.P. 2009 : budget annexe du lotissement Quellemèle

Ce budget annexe est présenté en équilibre pour la section d'investissement

	Recettes	Dépenses
Investissement	614 043.86	614 043.86
Reports		
Total	614 043.86	614 043.86

Le fonctionnement est également présenté en équilibre

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	939 752.00	939 752.00
Total	939 752.00	939 752.00

Budget approuvé à l'unanimité.

35. Réitération de la garantie globale accordée par délibération du 15/01/2007 pour les tirages effectués du 28/02/2007 au 31/12/2009 par Chaumont Habitat auprès de la CDC conformément à la convention financière valant contrat de prêt « multi produits » signée le 28/02/2007

Par délibération en date du 19/02/2007, la Ville de CHAUMONT a accepté d'accorder sa garantie pour le remboursement des prêts émis entre 2007-2009 dans le cadre du protocole d'une ligne globale de financement pluriannuelle, signé entre Chaumont Habitat et la Caisse des Dépôts, pour un montant de 19 137 676€.

Chaque année, il convient de rendre compte au Conseil municipal de l'utilisation de cette ligne, laquelle s'élève, à fin 2008, à 3 520 498€ et se décompose comme suit :

- 2007 : 1 220 947€
- 2008 : 2 299 551€

Délibération approuvée à l'unanimité.

***** Retour de M. Gérard GROSLAMBERT**

URBANISME

36. Implantation de la société ARVATO - Conclusion d'un bail commercial

Les travaux d'aménagement des locaux communaux devant accueillir la société ARVATO SERVICES étant dorénavant terminés, il convient de régulariser l'occupation locative des lieux par la ratification d'un bail commercial aux conditions suivantes et selon les modalités annexées à la présente délibération :

- Pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commencera à courir le 15 mars 2009,
- Moyennant un loyer de base annuel HT de 28 euros le m² pour une surface de 870 m² de bureaux en ce compris 90 places de stationnement à usage privatif,
- Avec une franchise de loyer d'une durée de deux ans applicable dès la ratification du bail,

Compte tenu de l'intérêt à voir se pérenniser sur notre commune cette implantation, il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à ratifier ce document.

37. Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

(ZPPAUP) : procédure de modification

Les profondes mutations du tissu urbain qui s'annoncent sur le secteur gare, par notamment l'implantation du cinéma multiplexe dans l'immeuble des grands garages ou encore celle du Centre International du Graphisme par la reconfiguration de l'espace "Banque de France", commandent de faire évoluer les documents qui réglementent l'édification de ces constructions.

En effet, ce secteur étant couvert par la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, des prescriptions opposables en terme de volumétrie des toitures ou encore de choix des matériaux de couverture confinent les projets futurs dans une configuration architecturale trop rigide qu'il convient d'amender afin de permettre la réalisation de constructions ambitieuses et emblématiques pour ce futur quartier.

Cette évolution est autorisée par une procédure de modification du document réglementaire, à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à son économie générale, ni que soient réduits des espaces boisés classés.

Cette modification est décidée par la Collectivité après accord du préfet de département après que le projet de modification ait été soumis à enquête publique dans les formes prescrites par l'article L. 642-2 du code du patrimoine.

Délibération approuvée à l'unanimité.

38. Travaux sur bâtiments communaux - Dépôt de demandes d'autorisation d'utilisation du sol

Dans le cadre du programme annuel d'entretien des bâtiments communaux, les travaux de réfection de la couverture de l'ancienne école Victor Hugo et du gymnase B du Cavalier nécessitent préalablement l'obtention d'une autorisation d'utilisation du sol au sens des articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme :

L'assemblée décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le maire à déposer les demandes d'autorisation correspondantes.

VIE QUOTIDIENNE et CITOYENNETE

39. Accessibilité Etat-civil Hôtel de ville - Aménagement d'un espace biométrique

Pour la Haute-Marne, dix communes ont été retenues pour les demandes de passeports biométriques, dont Chaumont qui disposera de deux stations permettant la numérisation du dossier. Une convention précisant les modalités techniques et juridiques sera signée avec Monsieur le Préfet.

De ce fait, le public accueilli au service « Etat-Civil - Elections - Recensement de la population » sera beaucoup plus important. Les locaux doivent donc être plus fonctionnels et accessibles à tous.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'engager ces travaux, estimés à 150 000 euros.

CULTURE ET PATRIMOINE

40. Autorisation de demandes de subventions pour les actions des Silos-MLA

Les actions respectives des deux secteurs d'activité des silos : médiathèque et graphisme, sont soumises à nos partenaires en vue d'un soutien financier contribuant à leur réalisation et à l'octroi de recettes pour la Ville de Chaumont, à la fois en fonctionnement et en investissement. Ces demandes de subventions feront l'objet de demandes écrites et de constitution de dossiers soumis à validation. Il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces projets et de solliciter les aides correspondantes.

41. Subvention : « Association Rencontres Internationales des Arts Graphiques - Festival de l'Affiche de Chaumont »

Conformément à la loi du 12 avril 2000 et au décret du 6 juin 2001, l'établissement d'une convention est obligatoire dès lors que la subvention annuelle ou l'acompte alloué aux associations est supérieur à 23.000 euros.

La nouvelle convention liant la Ville de Chaumont à l'Association « Rencontres Internationales des Arts Graphiques - Festival de l'Affiche de Chaumont » interviendra au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2009. Aussi, afin de permettre à l'Association de fonctionner durant cette période, il est décidé, **à l'unanimité**, de

lui verser une somme de 108.000 euros. Mme DECHANET et MM GALANTIER et BERTHIER ne prennent pas part au vote.

DEVELOPPEMENT DURABLE et EVALUATION

42. Protocole d'accord avec l'école de gendarmerie

La mairie entretient normalement des relations avec l'école de gendarmerie qui représente un atout important pour la ville tant du point de vue économique que pour son image. Afin de renforcer les liens existants, la municipalité a pris l'initiative de rencontrer l'école pour formaliser ce partenariat, les dynamiser et en créer d'autres.

Ainsi il est proposé un protocole prévoyant notamment des échanges plus réguliers entre les équipes de direction, que la ville informe systématiquement des implantations d'entreprises l'école, laquelle, de son côté, mettra à disposition ses équipements et pourra dispenser des formations à certains agents municipaux.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ce protocole qui fera l'objet d'une évaluation annuelle.

43. « Agenda 21 » : plan de financement

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la ville lance le deuxième axe de sa politique, «l' Agenda 21 » ou « projet territorial de développement durable » (le premier étant l'éco- quartier). Celui-ci ne doit pas être considéré comme une démarche strictement écologique, mais comme touchant tous les aspects de la vie des Chaumontais, il est complémentaire du projet de FEDER urbain.

Cette démarche est totalement participative parce qu'elle va inciter tout un chacun à modifier ses comportements ; elle concerne tout le monde.

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'adopter le projet de financement, ci-dessous, décidant de s'attacher les services d'un consultant qui peut-être subventionné à hauteur de 80 % jusqu'à la rédaction du document final et pour assurer la pérennité de la démarche, la ville va créer un emploi de « chef de projet agenda 21 » qui sera pourvu par redéploiement mais néanmoins subventionné à 50 % :

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE		
FEDER	50%	75.000
ETAT, REGION, ADEME	30%	45.000
VILLE	20%	30.000
TOTAL	100%	150.000
ANIMATION (CHEF DE PROJET)		
FEDER	50%	25.000
VILLE	50%	25.000
TOTAL	100%	50.000

ANIMATION - PREVENTION

44. Convention entre la ville et Voies Navigables de France pour la mise à disposition de terrains au port de la Maladière

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention entre la Ville et Voies Navigables de France pour la mise à disposition de terrains au port de la Maladière, moyennant un montant annuel de la location de 654,19 €.

45. Convention de mise à disposition à la ville de Chaumont des locaux des écoles maternelles et élémentaires Jean Moulin par le département de la Haute-Marne

A l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Haute-Marne étaient annexées les écoles maternelle et élémentaire Jean Moulin. La désannexion de ces écoles a été définitivement prononcée par l'arrêté ministériel du 18 décembre 2007.

La Ville de Chaumont doit, en conséquence, reprendre la charge de ces écoles publiques en application des dispositions de l'article L.212-4 du Code de l'Education. Les biens et immeubles accueillant ces services seront mis à la disposition de la Ville par le département dans le cadre d'une convention.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne pouvoir au Maire de signer la convention correspondante.

46. Délégation de service public relative à la restauration scolaire et périscolaire : avenant n°2 au contrat conclu le 29 juin 2004 avec la société Compass France agissant sous le nom commercial « Scolarest »

Le contrat a pris effet le 1^{er} juillet 2004 et arrive à échéance le 30 juin 2009. Un premier avenant du 23 mai 2005 a modifié la clause d'indexation des prix.

Les dispositions de l'article L.1411-2 du Code Général des Collectivités territoriales autorisent qu'une délégation de service public soit prolongée pour des motifs d'intérêt général pour une durée d'un an.

Il est proposé de prolonger cette délégation pour une durée d'un an et deux jours soit jusqu'au 2 juillet 2010 inclus. Cette prolongation s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle politique de la Municipalité avec, comme objectifs, de créer des restaurants de proximité, d'accroître les restaurants satellites et de supprimer, à terme, le restaurant Saint-Roch.

En l'état actuel de réflexion, d'incertitudes d'éventuelles fusions de restauration avec le Conseil général, la ville n'est pas en mesure d'établir un nouveau cahier des charges pour juin 2009.

Cette prolongation générant une augmentation de plus de 5%, la commission de délégation de service public a été consultée et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, il est décidé, **à l'unanimité**, d'approuver cet avenant et d'autoriser M. le maire à le signer.

47. Attribution de subvention : ECAC Tennis

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'allouer à l'ECAC Tennis un acompte de 9.360 € qui représente 60% de la subvention allouée en 2008 CONFORMÉMENT à la convention votée au conseil municipal du 31 janvier.

RESSOURCES HUMAINES

48. Modification du tableau des postes

L'adaptation de la collectivité aux diverses missions de sa compétence nécessite une évolution des emplois en conséquence.

L'avis du Comité Technique Paritaire a été recueilli lors de sa dernière réunion le 18 février 2009

Les ouvertures et fermetures proposées concernent la transformation des postes liée à l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 18 février 2009, la création des postes pour besoins saisonniers (recensement de la population, les Estivales, camping, piscine d'été,...)

Par ailleurs, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer tous les ans la liste des emplois permanents de la collectivité.

Ainsi, le nombre total de postes au 01/01/2009 était de 554 (avec 539,5 postes pourvus et 14.5 vacants).

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2009, chapitre 012. »

Délibération approuvée à raison de 28 voix pour et 7 voix contre ((Richard, Blondelle, Lefèvre, Gitton, Benrezzak, Debref et Gromek-Parker).

49. Convention avec le Centre de gestion de la Haute-Marne : médecine de prévention

Une première convention avec ce centre de gestion a été approuvée par le conseil municipal le 18 octobre dernier, puis un second, couvrant le début de l'année 2009, le 31 janvier 2009.

Cette convention temporaire étant arrivée à échéance, il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention annuelle avec cet organisme, permettant ainsi d'assurer un minimum de visites médicales et d'actions de tiers temps pour les agents de la collectivité, et notamment pour les plus exposés à des risques professionnels.

50. Convention avec le Conseil Général du Jura

Dans le cadre de la mutation d'un agent municipal au Conseil général du Jura, il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention permettant le transfert du compte épargne temps ouvert par l'agent et qui prévoit également les conditions de remboursement au Conseil général du Jura du nombre de jours inscrits sur ce compte épargne temps ainsi que celles relatives au remboursement à la Ville de Chaumont des frais liés aux formations suivies par l'agent depuis sa titularisation.

51. Postes itinérants

La liste des fonctions essentiellement itinérantes au titre desquelles une indemnité forfaitaire peut être allouée a été arrêtée en séance du conseil du 26 janvier 1998.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 18 février dernier, l'assemblée décide, **à l'unanimité**, d'y ajouter neuf postes permettant ainsi aux personnels des équipes techniques des sports, utilisant quotidiennement leur véhicule personnel à des fins professionnelles, d'être indemnisés suivant les dispositions réglementaires.

52. Compte-rendu des actes passés par le Maire

Monsieur le Maire rend compte des actes accomplis en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du conseil municipal du 16 mars 2008.

Le conseil prend acte.

La séance est levée à 12 h 15.

A Chaumont, le 04 mars 2009

**Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,**

Jean-Michel Zupan